

A black and white photograph of a server room with rows of server racks and glowing lights.

RGPD : 6 MOIS APRÈS, QUELS CONSTATS ET QUELS ENSEIGNEMENTS ?

BUSINESS CONTINUITY RECOVERY SERVICES

Marion SOLER

Responsable juridique ACTIS – Groupe TELIS DPO

- Titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (C.A.P.A.)
- Lauréate du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'Université de Nice
- Expériences en Cabinet d'avocat avec pour thématiques de travail: la propriété intellectuelle, les données à caractère personnel, la sécurité informatique et le numérique (aspects conventionnelles, législatifs et réglementaires)



Assurez la sécurité de vos activités en toutes circonstances



**Plan de continuité
d'activité
Plan de reprise d'activité**



**Coffre-Fort Electroniques
Communicant**



**Sauvegardes et
archivages en
Principauté**



**Solutions
d'hébergement dans
Monaco DataCenter**



**Protection des données
Secours utilisateurs**



**Numérisation
Dématérialisation
Archivage à valeur
probante**

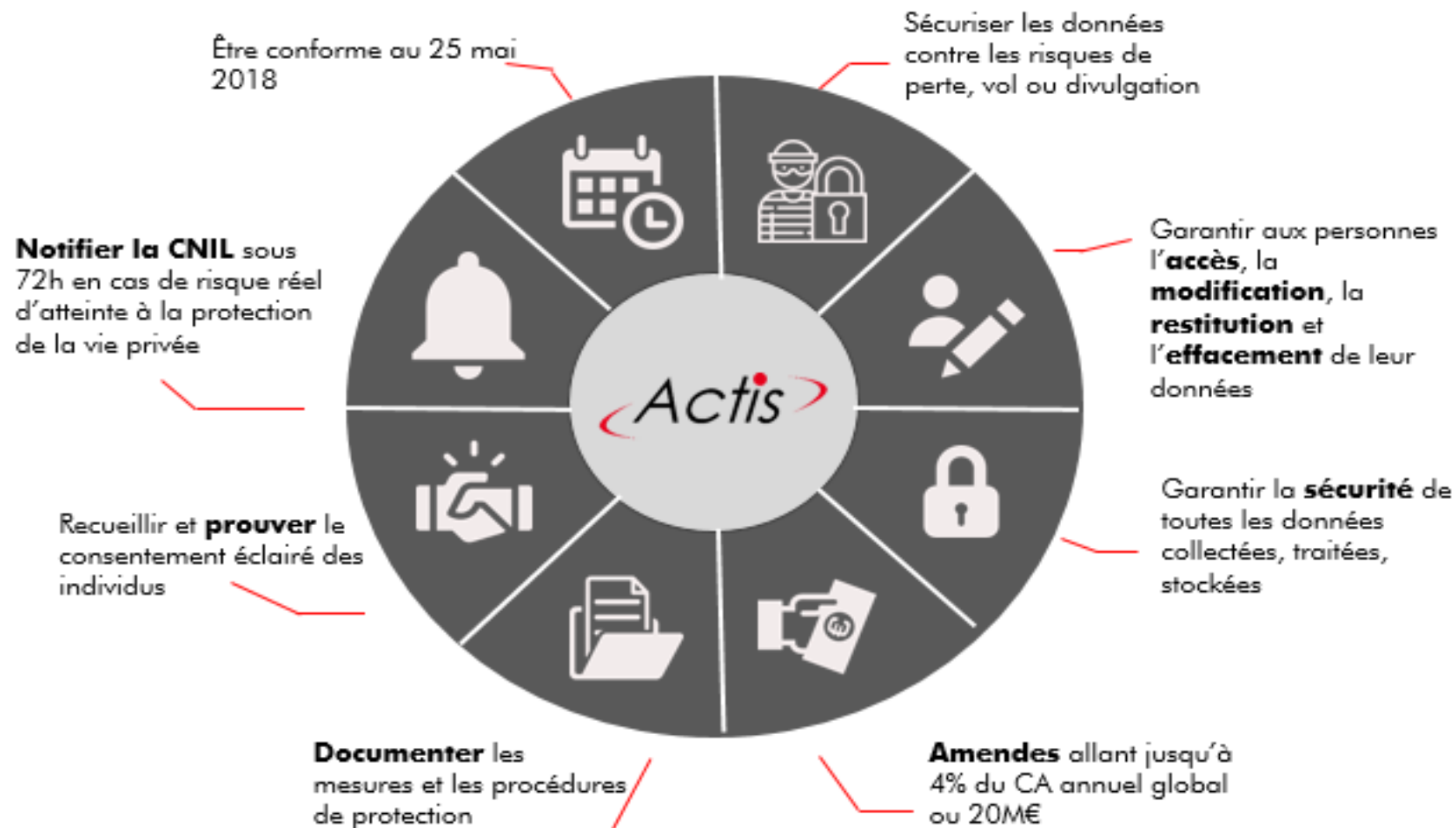


- ☐ Qu'est ce qu'une donnée à caractère personnel ? *Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.*

Exemple: nom, prénom, numéro d'identification, donnée de localisation, identifiant en ligne, adresse IP etc.

- ☐ Qu'est ce que le RGPD ? Un règlement européen renforçant et harmonisant la protection des données au sein de l'Union Européenne.
- ☐ Pourquoi un règlement ? Applicabilité directe en UE, cohérence et homogénéité de la protection des libertés des personnes physiques.
- ☐ Qui ? Les personnes physiques.
- ☐ Quand est-il applicable ? Le **25 mai 2018**.
- ☐ Où est-il applicable ? Dans l'UE et en dehors...





Depuis le 25 mai 2018:

- ✓ Publication de la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 modifiant la loi Informatique et libertés
- ✓ Outils et référentiels publiés par la CNIL (Analyse d'impact, guides pratiques, lignes directrices etc.)
- ✓ Kit de sécurité des données mis à disposition par l'ANSSI

A VENIR:

- Ordonnance de réécriture de la loi informatique et libertés
- Décret d'application pour achever la mise en conformité du droit national
- Référentiels divers (règlement-type biométrie, procédure de certification, codes de conduite etc.)



CONSTAT: MISE EN CONFORMITE PROGRESSIVE MEME POUR LES AUTORITES

Une mise en conformité pas si simple...

- Difficultés d'**organisation du projet**: coût et compétences
- **Problématiques techniques**: suppression des données et traçabilité
- Résistance au **changement**: nécessaire sensibilisation du personnel



Le DPO, acteur majeur de la mise en conformité, rencontre lui aussi des difficultés d'adaptation:

- **Corrélation entre la protection des données et les enjeux des métiers**

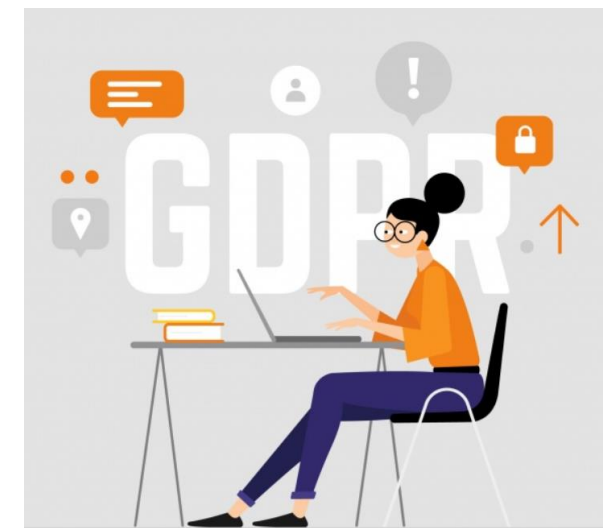
Difficultés techniques, enjeux marketing, démarchage commercial

- **Changement des comportements**

Encore et toujours sensibiliser les équipes, conservation des données

- **Définition d'un budget**

Coûts humains, acquisition d'outils matériels et logiciels, temps passé



Le RGPD a des avantages certains !

- **Assainir** son organisation et ses bases de données
- Donner **confiance**
- **Réduire les risques** d'attaques et fraudes informatiques
- S'assurer de la **fiabilité** de ses sous-traitants



CONSTAT: LE RGPD EST UNE SOURCE D'OPPORTUNITES

Opportunités frauduleuses et financières:

- Démarchages agressifs de mise en conformité

Email 1: Bonjour Marion Soler, Demain vous êtes au travail et votre téléphone sonne :

- Allô Marion Soler bonjour
- Bonjour c'est la CNIL !

Email 2: Madame Marion Soler, Face à votre silence imperturbable, nous émettons deux hypothèses. La première est que vous êtes RGPD ready, félicitations, vous n'avez pas besoin de nous. La seconde est que vous comptez Cronos parmi vos amis proches, intéressant, nous avons besoin de vous.

- Fausses demandes de droits d'accès contenant des virus

Attention à l'adresse Mike.Rosebird@electronicprivacy.eu

- Paiement de prestations supplémentaires par les sous-traitants

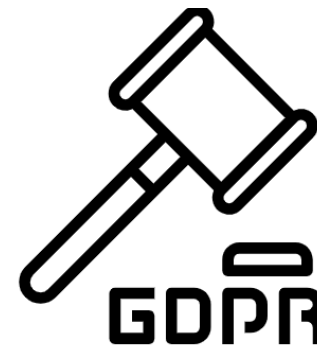


6 mois après l'entrée en vigueur du RGPD:

800 notifications de violation auprès de la CNIL
33 millions de personnes concernées

Secteurs les plus touchés par les violations de données:

- 1) Hôtellerie
- 2) Sciences techniques
- 3) Commerces auto-moto



24 500 organismes ont désigné un **DPO**

3767 plaintes auprès de la CNIL (hausse de 64% par rapport à 2017)

Deux saisines de plaintes collectives: La Quadrature du Net et l'Association NOYB (contre les GAFAM)

CONSTAT: RETARDS DANS LA MISE EN APPLICATIONS MAIS PRISE DE CONSCIENCE

Pour une mise en conformité réussie:

- Utiliser les bonnes ressources (en interne ou en externe)
- Voir le RGPD comme un levier et non une contrainte
- Prioriser les actions et avoir une vraie démarche projet



JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION

MARION SOLER

marion.soler@actis.mc